

duiront bientôt, sur tous les points de ce Diocèse, à l'occasion de cet heureux anniversaire.

Pour réaliser cette pensée, je me permets d'engager les Paroisses, Collèges, Associations, etc., qui viendront présenter des *Adresses* à Sa Grandeur, de les accompagner de quelques offrandes, qui seront spécialement consacrées à la construction de ce Dôme.

70. L'Evêque est autorisé, par le Droit Canon, à exiger, tous les ans, des Eglises de son Diocèse, une contribution que l'on appelle la *Cathedraticum*. Or Monseigneur de Montréal n'a jamais exigé cette contribution, comme tout le monde le sait. Il est vrai que, par le passé, plusieurs Fabriques ont fait à l'Evêché des dons même généreux ; néanmoins, à l'occasion de la circonstance exceptionnelle qui se présente aujourd'hui, j'ai pensé que je pouvais suggérer aux Fabriques, qui en ont le moyen, de donner, par quelque offrande, un témoignage de leur reconnaissance à Mgr. l'Evêque de Montréal qui, depuis 35 ans qu'il est Evêque, et je pourrais dire depuis 50 ans, qu'ils'occupe des affaires du Diocèse, s'est dévoué sans relâche à tout ce qui pouvait procurer le bien général de ce Diocèse, et l'avantage de chaque Paroisse en particulier.

Mais voilà assez de suggestions, en voilà même trop, quand je sais que je m'adresse à des personnes qui connaissent, tout aussi bien que moi, les mérites du Pasteur qui les gouverne depuis tant d'années, et qui savent par conséquent aussi bien que moi ce que la reconnaissance doit les engager à faire pour montrer qu'ils sont dignes de ses soins si empressés et si paternels. Que tous donc, ecclésiastiques, religieux et fidèles